Cinquante-sixième année. - N ° 223 A Jeudi 17 novembre 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1183

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

819 559 519 RCS Paris.
SUPPER.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 27500.00 EUR.
Adresse : 17, rue Bergère, 75009 Paris.
Précédent propriétaire : 494 750 664 RCS Paris. **CO-MEET.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : SUPPER Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 17 rue Bergère 75009 Paris Capital : 27500.00 EUR Numéro unique d'identification : 819559519 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : CO-MEET Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 17 rue Bergère 75009 Paris Capital : 5000.00 EUR Numéro unique d'identification : 494750664 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 291574.34 EUR - passif de 106730.91 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : les associés de la société absorbée recevront ,en échange de 1000 parts sociales de la société absorbée ,5400 actions de la société absorbante. En conséquence , la société absorbante augmentera son capital de 5400 euros pour le porter de 27 500 euros à 32 900 euros par création de 5400 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune qui seront directement attribuées aux associés de la société absorbée à raison de 27 actions de la société absorbante pour 5 parts sociales de la société absorbée. Montant de la prime de fusion / scission : 179443.43 EUR. Date du projet commun de fusion : 10.11.2022. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société SUPPER : 14.11.2022 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société CO-MEET : 14.11.2022 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..